



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2025

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **onze mars**

à **dix-neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme TINOCO, M. BENUREAU, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Excusé (e) s : Mme MARTEL, Mme LE SENECHAL, Mme CABALLERO, Mme LEMAITRE, M. LEBOUVIER **Absent** : M. MARTIN

Mme LEMAITRE donne pouvoir à Mme TINOCO, M. LEBOUVIER donne pouvoir à M. GUYET, Mme MARTEL donne pouvoir à M. DELARUE, Mme LE SENECHAL donne pouvoir à M. POTTIER.

Mme TINOCO a été nommée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Vote du CFU (Compte Financier Unique)
2. Affectation de résultat
3. Achat de jeux pour le lotissement Doncaster
4. Changement de la porte de garage au logement de Thubeuf
5. Vote des subventions 2025
6. Vote des taux d'imposition
7. Vote du Budget Primitif 2025
8. Communications
9. Questions diverses

Approbation du Compte Financier Unique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que l'actuel compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de désigner Mme Odile VANDEWALLE en sa qualité de 1er adjoint pour voter le CFU du budget principal.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

| BUDGET PRINCIPAL | |
|--|---------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 288 302,81 € |
| Recettes | 364 119,37 € |
| Bilan exercice | 75 816,56 € |
| Excédent/déficit antérieur reporté (002) | 377 272,32 € |
| Résultat de fonctionnement | 453 088,88 € |

| BUDGET PRINCIPAL | |
|---|--------------------|
| Investissement | |
| Dépenses | 75 061,10 € |
| Recettes | 98 217,00 € |
| Bilan exercice | 23 115,90 € |
| Excédent/déficit antérieur reporté (001)) | -36 959,11 € |
| Résultat d'investissement | 13 803,21 € |

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Total reste à réaliser Dépenses | 363 363,91 € |
| Total reste à réaliser Recettes | 462 336,37 € |
| Bilan exercice | 98 972,46 € |
| Excédent antérieur reporté | 341 008,92 € |
| Résultat Exercice | 439 285,67 € |

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Total reste à réaliser Dépenses | 35 445,00 € |
| Total reste à réaliser Recettes | 0,00 € |
| Bilan Reste à Réaliser | 35 445,00 € |

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur POTTIER Christophe, Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil municipal de voter.

Mme Odile VANDEWALLE invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour

- Approuve le compte financier unique du budget principal
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Affectation du résultat

| | RESULTAT CA 2023 | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 | RESULTAT DE CLÔTURE | RESTES A REALISER 2024 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|----------------|---------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | - 36 959,11 € | | 23 155,90 € | - 13 803,21 € | 35 445,00 € - € | - 35 445,00 € | - 49 248,21 € |
| FONCTIONNEMENT | 460 931,43 € | 83 659,11 € | 75 816,56 € | 453 088,88 € | | | 453 088,88 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | 453 088,88 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 49 248,21 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 403 840,67 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 49 248,21 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |

Achat de jeux extérieurs pour Doncaster

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de racheter des jeux pour le lotissement Doncaster suite aux dégradations qui avaient été commises sur les jeux en place.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis émanant de l'entreprise « DMC Direct » pour un jeu sur ressort et une structure araignée pour un montant de 3 057.15 € H.T. soit 3 668.58 € TTC.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 3 057.15 € H.T. soit 3 668.58 T.T.C. à l'investissement du budget primitif 2025 au compte 2188.

Changement de la porte de garage au logement de Thubeuf

Les travaux seront effectués lors du prochain budget.

Vote des subventions 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2025 à inscrire au budget primitif :

| | |
|---|---------|
| Comité des Fêtes | 5000 € |
| Club de Badminton Aiglon | 150 € |
| CAA Handball | 350 € |
| Ass. pour la conservation du patrimoine | 150 € |
| Gym de l'Aigle | 300 € |
| APE école de St Michel | 2 700 € |

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2025.

Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 57.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2025 comme suit :

Budget principal :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section d'investissement | 108 150.18 € | 108 150.18 € |
| Section de fonctionnement | 764 897.74 € | 764 897.74 € |

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE le budget primitif 2025.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe que Mme WAEYART remercie le conseil municipal pour la plante pour l'inhumation de son époux.

Monsieur le Maire avise de la réception de la vaisselle pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire notifie que les travaux rue St Michel de la Forêt pour la fibre (au niveau de l'école) ont eu lieu.

Monsieur le Maire dit que du compost est disponible près du cimetière.

TOUR DE TABLE

Monsieur DELARUE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils seraient favorables pour l'achat de guirlandes supplémentaires pour Noël prochain. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Monsieur PAULHIAC notifie qu'il a assisté à une réunion du SMIRTOM pour le vote du Débat d'Orientation Budgétaire et dit qu'il faudra aborder le plan communal de sauvegarde.

Madame VANDEWALLE informe qu'elle a assisté à une réunion au Percher et notifie qu'il y a une inflation au niveau de l'énergie assez importante. Sur une facture, il faudra compter 9 € en plus par an et par foyer.

Séance levée 20 h 10

